

VILLE DU CROISIC



DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Saint-Nazaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2022

N° 2022 – 114

Objet : Acquisition parcelles en zone naturelle – consorts RIO

Rapporteur : Madame CAUBEL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le neuf novembre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

Adjoints :

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

Conseillers Municipaux :

M. BOUCHER, Mme FALLER, M. POIGNAN, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, Mme PONTHEAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, M. EVAIN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BLANCHET représentée par Mme FALLER

M. LACROIX représenté par Mme CAUBEL

Secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Objet : Acquisition parcelles en zone naturelle – consorts RIO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les consorts Rio ont fait part de leur intention de céder les parcelles qu'ils possèdent en zone naturelle.

Une partie de ces parcelles sont situées dans la zone de préemption au titre des espaces naturels et sensibles, délégué à la Commune par le Département. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AE 116 Le Grand Pont Doré 5 160 m²
- AE 118 Le Guillaume André 34 018 m²
- AE 121 Le Guillaume André 6 628 m²
- AE 127 Pré Brûlé 1 805 m²

La plupart de ces parcelles jouxte des propriétés communales. Elles continueront d'être mises à disposition du centre équestre de Pelamer.

Le prix est fixé à 3,5 €/m² soit pour une surface globale de 47 611 m² sur un coût de 166 638,50 € TTC.

La Commission de Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à la majorité des voix moins deux contre, d'accepter l'acquisition des 4 parcelles ci-dessus appartenant aux consorts Rio au prix de 166 638,50 € pour 47 611 m² et d'autoriser Madame le Maire ou un adjoint à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacques BRUNEAU



Le Croisic, le 16 novembre 2022.

Le Maire,
Michèle QUELLARD



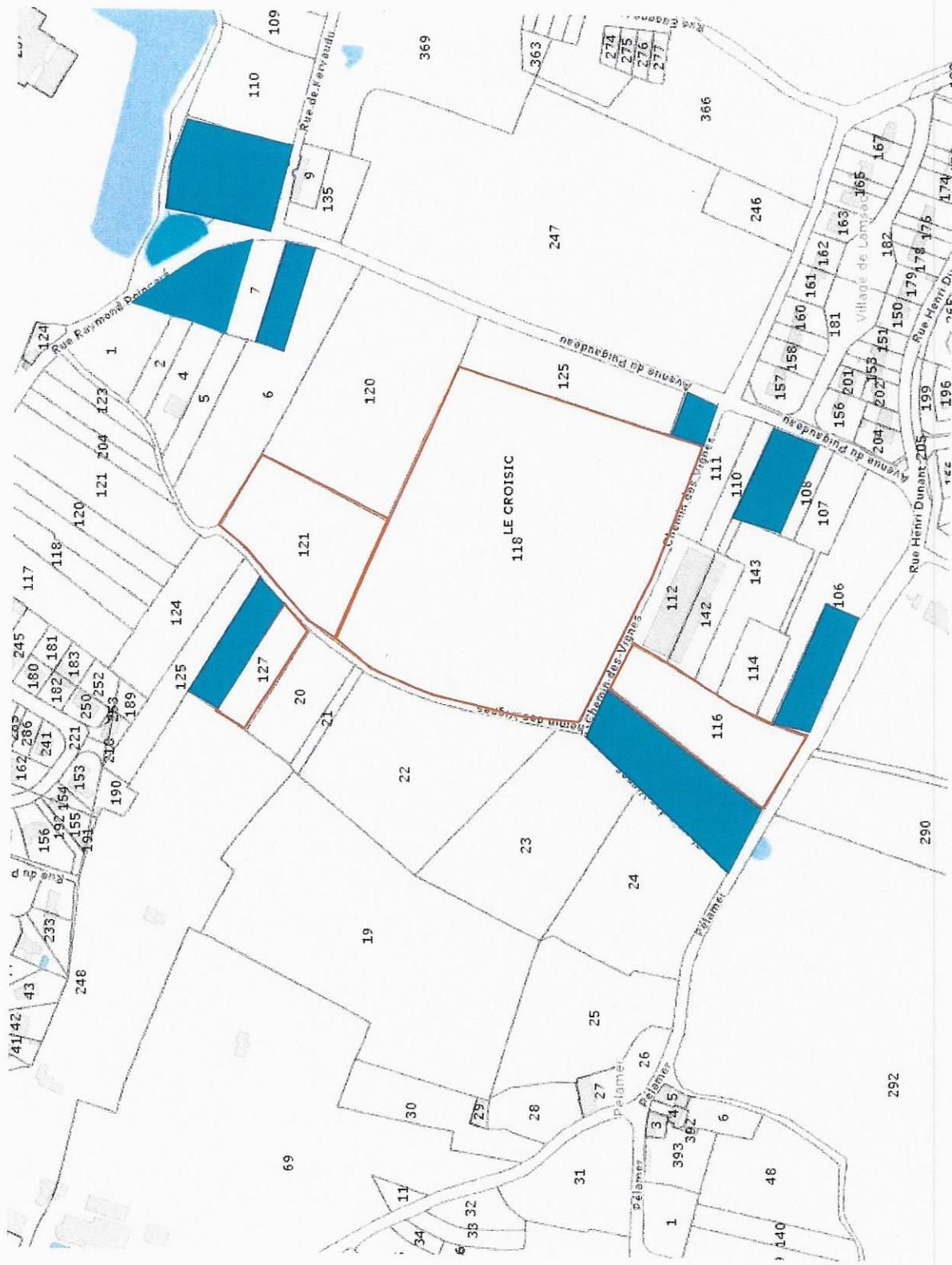
Pièce-annexe : plan

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR :

CONTRE : 2

ABSTENTION :



Propriétés communales



Parcelles consortis Rio